

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue les 12 et 13 janvier 2010 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Bernard REMAUD, la Commission a

- approuvé le compte rendu de la séance plénière du 8 décembre 2009, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- pris connaissance de la signature de la convention-cadre avec la CDEFI qui recevra la subvention ministérielle relative à l'année 2010.
- approuvé les orientations budgétaires pour l'année 2010
- eu un échange de vues sur certains éléments du cahier complémentaire, présentés par Jacques BERANGER.
- approuvé la liste, présentée par Corinne CABASSUD, des rapporteurs principaux pour le suivi périodique du Sud-Ouest,
- désigné des rapporteurs pour différentes missions, hors suivi périodique.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique du Nord-Est (habilitation à compter de la rentrée 2010)

- **Région Picardie – Académie d'Amiens (suite et fin)**

École supérieure de chimie organique et minérale (ESCOM)

Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École supérieure de chimie organique et minérale*, en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti.

(DECISION N° 2010/01-01)

- **Région Lorraine – Académie de Nancy-Metz (suite)**

École nationale d'ingénieurs de Metz (ENI Metz)

Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Par ailleurs, l'École sollicite l'habilitation d'une spécialité *Logistique*, préparée dans la cadre de l'apprentissage.

(voir ... 2/ Développement de l'apprentissage)

École nationale d'ingénieurs de Metz, en convention avec l'Université de Metz

Avis favorable au renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz*, spécialité *Mécanique et production*, en convention avec l'*Université de Metz*, en partenariat avec l'*ITII Lorraine*, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

La durée de l'habilitation sera normalement définie en mars après réception de documents complémentaires.

(AVIS N° 2010/01-02)

- **Région Nord-Pas-de-Calais – Académie de Lille**

Université Lille-I

École polytechnique universitaire de Lille (Polytech'Lille)

- Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I*, dans les 5 spécialités – *Génie informatique et statistique - Instrumentation scientifique – Mécanique - Matériaux - Agroalimentaire* - en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue

- Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I*, spécialité *Génie civil* - en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.

.../...

- Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I*, spécialité *Informatique, microélectronique, automatique*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
 - Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I*, spécialité *Production*, en partenariat avec l'ITII Nord-Pas-de-Calais, en formation continue.
 - Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École polytechnique universitaire de Lille de l'Université Lille-I*, spécialité *Production*, en partenariat avec l'ITII Nord-Pas-de-Calais, en formation initiale sous statut d'apprenti.
- (formation précédemment réalisée à Calais, en partenariat avec l'Université du Littoral)
(AVIS N° 2010/01-03)

École nationale supérieure de chimie de Lille (ENSCL)

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de chimie de Lille*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
(AVIS N° 2010/01-04)

École centrale de Lille (EC Lille)

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École centrale de Lille*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue
- *Ingénieur diplômé de l'École centrale de Lille, spécialité Génie informatique et industriel*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
- *Ingénieur diplômé de l'École centrale de Lille, spécialité Génie industriel et entrepreneurial*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2010/01-05)

Télécom Lille-I

Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de Télécom Lille-I*, en formation initiale sous statut d'étudiant et d'apprenti ainsi qu'en formation continue.
(DECISION N° 2010/01-06)

École des hautes études d'ingénieur (HEI)

Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École des hautes études d'ingénieur*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.
(DECISION N° 2010/01-07)

Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille (ISEN Lille)

Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur de l'électronique et du numérique de Lille*, en formation initiale sous statut d'étudiant.
(DECISION N° 2010/01-08)

Institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA Lille)

Décision de renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.
- *Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille, spécialité Aménagement paysager de l'espace*, en partenariat avec l'UNEP, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

(Formation à Lille et à Antibes)

Par ailleurs, l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille* est sollicitée dans le cadre de cursus spécifiques.

(voir ... 2/ Développement de l'apprentissage)

(DECISION N° 2010/01-09)

École d'ingénieurs du Pas-de-Calais (EIPC)

La Commission prend acte de la décision de l'Association de gestion de l'EIPC de ne plus supporter la formation d'ingénieur à partir du 1^{er} septembre 2010.

Elle demande que lui soient communiquées les mesures prises pour sauvegarder le droit des élèves en cours d'études en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur.

(DECISION N° 2010/01-10)

.../...

2/ Développement de l'apprentissage

École nationale d'ingénieurs de Metz (ENI Metz)

La Commission estime que l'état actuel du dossier de demande de création d'une spécialité *Logistique* ne lui permet pas de donner un avis.

(AVIS N° 2010/01-02)

École nationale d'arts et métiers (ENSAM ParisTech):

Avis favorable à l'habilitation, pour 2 ans à partir de la rentrée 2010 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure d'arts et métiers, spécialité Gestion et prévention des risques*, en partenariat avec l'*ITII des Deux-Savoies*.

(Centre d'enseignement et de recherche de Paris - site de Chambéry)

La poursuite de l'habilitation à partir de la rentrée 2012 sera examinée dans le cadre du suivi périodique de l'Académie de Paris.

(AVIS N° 2010/01-11)

Institut supérieur d'agriculture de Lille (ISA Lille)

Décision favorable à l'extension à l'apprentissage, pour 3 ans à partir de la rentrée 2010, de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut supérieur d'agriculture de Lille*. L'apprentissage s'effectuera dans le cadre de deux secteurs d'activité professionnelle : la production agroalimentaire et l'agrofourniture de biens et de services

(DECISION N° 2010/01-10)

3/ Demande de création d'une nouvelle formation

Université du Littoral

La Commission rappelle l'avis d'opportunité qu'elle a donné le 10 mars 2009, et prend acte de la demande, présentée par l'Université, d'habilitation d'une formation en spécialité *Informatique*, sur le site de Calais.

(AVIS N° 2010/01-12)

4/ Développement international

École nationale supérieures des techniques avancées (ENSTA)

La Commission reporte son avis sur le projet de l'ENSTA d'organiser un parcours pour l'obtention de son diplôme en partenariat avec l'École nationale d'ingénieurs de Tunis (ENIT).

Elle souhaite s'assurer que le diplôme délivré par l'ENSTA soit d'égale valeur pour tous les élèves, quel que soit leur parcours, en envoyant une mission d'experts sur le site tunisien.

(AVIS N° 2010/01-13)

5/ Création et suppression d'écoles internes dans des universités

Université de Caen

La Commission prend acte de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2009 créant l'**École d'ingénieurs de l'Université de Caen (ESIX Normandie)** et supprimant l'**École d'ingénieurs de Cherbourg (EIC)**.

Les intitulés des diplômes délivrés par l'Université de Caen deviennent les suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, spécialité Production*, en formation initiale sous statut d'étudiant

(site de Cherbourg)

- *Ingénieur diplômé de l'École d'ingénieurs de l'Université de Caen, spécialité Agroalimentaire*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(sites de Caen et Saint-Lô)

Compte tenu des avis formulés lors des réunions des 11 septembre et 6 novembre 2007, les habilitations sont soumises à renouvellement pour la rentrée 2010

(AVIS N° 2010/01-14)

.../...

Université de La Réunion

La Commission prend acte de l'arrêté ministériel du 13 novembre 2009 créant l'**École supérieure d'ingénieurs Réunion Océan (ESIROI)**.

Les intitulés des diplômes visés par l'avis donné par la Commission lors de la séance du 7 juillet 2009, deviennent les suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Réunion Océan Indien de l'Université de La Réunion, spécialité Agroalimentaire*, en formation initiale sous statut d'étudiant ([habilitation renouvelée pour 6 ans à partir de la rentrée 2009](#))

- *Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs Réunion Océan Indien de l'Université de La Réunion, spécialité Informatique et télécommunications*, en formation initiale sous statut d'étudiant ([habilitation renouvelée pour 3 ans à partir de la rentrée 2009](#)).

- *Ingénieur diplômé l'École supérieure d'ingénieurs Réunion Océan Indien de l'Université de La Réunion, spécialité Construction et environnement*, en formation initiale sous statut d'étudiant ([habilitation pour 2 ans à partir de la rentrée 2010](#))

(AVIS N° 2010/01-15)

6/ Changement de nom d'un établissement :

École supérieure et d'application du génie (ESAG)

La Commission prend acte de la décision ministérielle du 14 mai 2009 par laquelle l'École supérieure et d'application du génie prend le nom d'**École du génie**. L'intitulé du diplôme délivré devient *Ingénieur diplômé de l'École du génie*.

Le renouvellement de l'habilitation, à partir de la rentrée 2014, sera examiné dans le cadre du suivi périodique du Nord-Ouest.

(AVIS N° 2010/01-16)

André MORA